



Protection



- ▶ **Prise en charge de la Santé Mentale et Soutien Psychosocial des populations particulièrement vulnérables**
- ▶ **Renforcer les compétences et les capacités des acteurs de la protection**
- ▶ **Améliorer la protection et réduire les risques pour les personnes dans les crises humanitaires**

Les programmes de protection font partie intégrante des interventions de Triangle Génération Humanaire depuis sa création. Ses acteurs sont en effet convaincus qu'au delà de l'aide matérielle apportée aux populations en difficulté, une autre dimension s'impose. Sur les zones d'intervention, certaines personnes ont besoin d'être accompagnées pour faire face aux bouleversements de leur existence, aux traumatismes qu'elles viennent de vivre, à leur situation extrême de réfugiés, déplacés, «retournés» ou encore en raison de la précarité de leurs conditions de vie. Ces actions sont systématiquement menées en concertation avec les communautés qui, grâce à leur implication, y retrouvent souvent un chemin vers leur propre reconstruction et leur identité.

L'intégration de la protection à tous les secteurs d'intervention permet de maximiser l'impact protecteur de la programmation de l'aide.

En intégrant les principes de protection dans la fourniture de l'aide, TGH s'assure que nos activités ciblent les plus vulnérables, renforcent la sécurité et la dignité, et promeuvent et protègent les droits des bénéficiaires sans contribuer à la discrimination, aux abus, à l'exploitation, à la violence, à la négligence et à l'exploitation ou à leur perpétuation.

Pour répondre à ces enjeux, **Triangle Génération Humanitaire** met en œuvre des interventions intégrées et adaptées aux contextes pour promouvoir des pratiques visant à renforcer la protection et l'accès aux services des populations vulnérables, ainsi que s'assurer de notre redevabilité aux populations affectées et s'assurer de leur participation lors de toutes les étapes de mise en œuvre de nos activités.

Principes d'interventions transversaux de TGH

Promouvoir des partenariats nationaux équitables dans les zones d'intervention

- Soutenir les Organisations de la Société Civile œuvrant pour la protection et la promotion des droits des personnes particulièrement vulnérables : enfants, femmes, personnes porteuses d'un handicap, âgées, etc.
- Appui logistique et matériel aux autorités déconcentrées de l'état pour la formation et la supervision de leurs agents
- Création et soutien de Réseaux Communautaires de Protection

Inclure les populations bénéficiaires dans l'identification de leurs besoins et les réponses apportées

- Impliquer les populations bénéficiaires dans toutes les étapes du cycle de projet
- Mettre en place des mécanismes appropriés permettant aux populations touchées de mesurer l'adéquation des interventions et d'exprimer leurs préoccupations et leurs plaintes
- Soutenir le développement des capacités d'autoprotection et aider les personnes à faire valoir leurs droits, y compris - mais pas exclusivement - les droits au logement, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, à la santé et à l'éducation

Prendre en compte les enjeux d'égalité et d'équité de genre

- Les filles/femmes et les garçons/hommes sont protégés contre les Violences Basées sur le Genre, y compris les violences sexuelles, et les survivants ont accès à des informations adaptées à leur âge. Ils bénéficient également d'une prise en charge sécurisée, responsable et holistique
- Veiller à la participation active des femmes, filles, garçons et hommes afin de formuler et de mettre en œuvre des interventions culturellement acceptables qui prévoient des rôles significatifs pour tous et qui respectent les droits universels de chacun

Assurer une conception et une gestion des programmes respectant le principe de "ne pas nuire"

- Prévenir et minimiser autant que possible les effets négatifs involontaires de nos interventions qui peuvent accroître la vulnérabilité des personnes aux risques physiques et psychosociaux.
- Organiser l'accès des personnes à l'assistance et aux services - en fonction des besoins et sans aucun obstacle
- Accorder une attention particulière aux individus et aux groupes qui peuvent être particulièrement vulnérables ou qui ont des difficultés à accéder à l'assistance et aux services

Principes d'intervention dans le secteur Protection

Prise en charge de la Santé Mentale et Soutien Psychosociale des populations particulièrement vulnérables

- Fourniture d'un Soutien Psychosocial structuré, y compris des activités de préparation à la vie active
- Gestion et orientation des cas identifiés vers des services spécialisés ou d'autres prestataires d'assistance pertinents
- Mise en place de services visant la mise en sécurité et l'autonomie des personnes vulnérables: hébergement, transport, dotation matérielle/financière, conseil juridique, etc.

Renforcer les compétences et des capacités des acteurs de la protection

- Soutenir les réseaux de protection communautaire
- Renforcer la capacité nationale et locale à fournir des services durables de protection
- Sensibilisation et remise à niveau sur la protection à l'intention des parents, des éducateurs, des prestataires de soins, des groupes communautaires de protection

Améliorer la protection et réduire les risques pour les personnes dans les crises humanitaires

- Mise en place de nos politiques de sauvegarde (PEAS, de l'enfant, Genre/GBV, handicap, etc.)
- Evaluation des risques en protection
- Mise en place de mécanismes de remontée des plaintes
- Cartographie et parcours de référencement pour les survivants

Thématiques d'intervention de TGH en Protection

Protection transversale

Services SMPS des populations particulièrement vulnérables

Renforcement des compétences et des capacités des acteurs de la protection

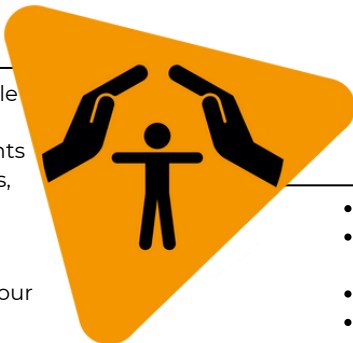


Continuum Urgence - Développement

TGH déploie des interventions en Protection couvrant l'ensemble du continuum de l'aide : réponse d'urgence, relance et réhabilitation, développement.

Urgence

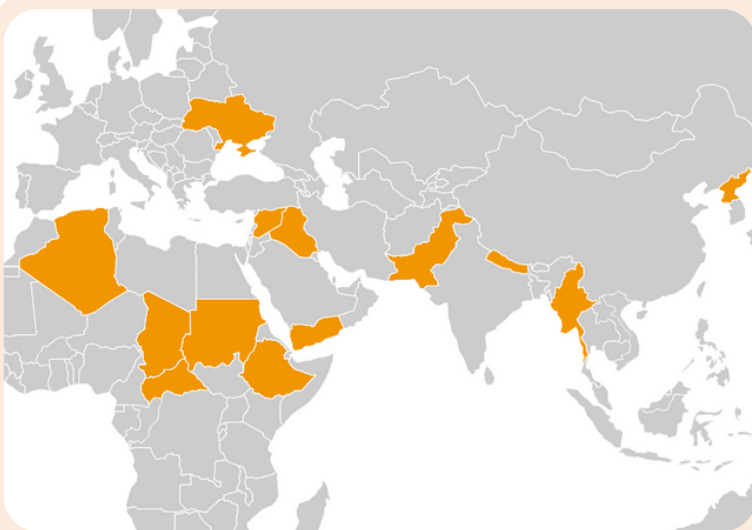
- Prise en charge de la Santé Mentale et Soutien Psychosocial (SMPS) : création d'Espaces Amis des Enfants (EAE), de centres communautaires, d'espaces d'écoute
- Premiers Secours Psychologiques
- Gestion de cas
- Assistance matérielle/financière pour la protection
- Services visant la mise en sécurité des personnes vulnérables: soins, hébergement, transport, etc.



Réhabilitation et Développement

- Renforcement des capacités des acteurs
- Renforcer et/ou établir un réseau de protection communautaire
- Activités de Soutien Psychosocial
- Gestion de cas
- Mise en place de services visant l'autonomie des personnes vulnérables: hébergement, dotation matérielle/financière, conseil juridique, etc.

Impact des interventions Protection de TGH



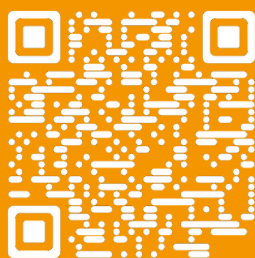
En 2024

23 projets mis en œuvre

4 millions d'Euros investis

6 pays d'intervention

Contacts



www.trianglegh.org

Partenaires et réseaux

En partenariat avec



Centre de crise et de soutien



L'ALLIANCE
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE

